

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 22 juin 2020
à la salle polyvalente de Palézieux-Village**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Jean-Luc Schwaar, ouvre la première séance du Conseil Communal de l'année à 20h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. Il remercie la Municipalité pour la mise en place de la salle, comme les conditions sont exceptionnelles à cause du CODIV-19. Il fait part du décès tragique de M. Christian Budry, en début d'année et une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentations de Madame Meyer Fanny (en remplacement de M. Richard Romain), Messieurs Grand Julien (en remplacement de Monsieur Budry Christian), Volet David (en remplacement de Monsieur Kissling Jean-Luc), M. Moser Micaël (en remplacement de M. Suter Diego).
3. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Nomination d'un nouveau membre à la commission des Finances
7. Nomination d'un nouveau membre à la commission de Gestion
8. Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Etablissement scolaire
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2020 :
Postulat - Agenda 21
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2020 :
Comptes 2019
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2020
Rapport de gestion 2019
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2020
Crédit d'investissement de CHF 810'000.- pour le détournement de collecteurs EC/EU, le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement de mâts d'éclairage public dans le secteur « A la Condémine – A la Croix – Les Bures » à Oron-la-Ville.
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation M.Meyer Florian
Eau potable et bilan du PDDE

14. ELECTIONS 2020-2021
Président(e), Vice(s)-Présidente(s), Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
15. Divers et propositions individuelles

Appel

- 51 Conseillers sont présents sur 56. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 9 décembre 2019

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteure.

Assermentations de Madame Meyer Fanny (en remplacement de M. Richard Romain), Messieurs Grand Julien (en remplacement de Monsieur Budry Christian), Volet David (en remplacement de Monsieur Kissling Jean-Luc) et M. Moser Micaël (en remplacement de M. Suter Diego)

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter Madame Meyer Fanny, Messieurs Grand Julien, Volet David et Moser Micaël.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **Mme Meyer Fanny** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **M. Grand Julien** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **M. Volet David** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **M. Moser Micaël** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

54 conseillers sont présents après ces assermentations

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il faudra nommer un nouveau membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts et également un nouveau délégué au VOG. Ces nominations auront lieu lors du Conseil communal prévu le 28 septembre prochain.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public dans la grande-salle de Palézieux-Village, au vue des conditions exceptionnelles liées au COVID-19, les mesures de l'OFSP sont respectées et le Conseil Communal peut siéger après deux reports de séances.
- La cellule de crise du COVID-19 a bien fonctionné, plus de 700 courriers ont été envoyés aux personnes de la commune dites à risque et l'appui de la jeunesse de Palézieux et du groupement des bénévoles instauré par Mme Céline Dovat ont bien fonctionné. Les guichets de l'administration communale ont été fermés mais le personnel a pu continuer à travailler. La Municipalité a fait une séance en visioconférence, mais a vite constaté que ce n'était pas optimal comme solution, depuis elle se réunit à la cafétéria du centre sportif, afin de respecter les mesures sanitaires et la préfecture a été d'un précieux soutien. Aucun employé n'a été infecté par le virus.
- L'assemblée générale de UCV est annulée en 2020 et sera éventuellement reportée en 2022, la commune devra prendre une décision si elle est candidate pour 2022. Le Tour de Romandie est aussi repoussé en 2021. Pour le 1^{er} août 2020, la Municipalité attend les directives cantonales.
- Le 11 juillet prochain aura lieu à l'entreprise Volet SA, à St-Légier, le cintrage du tonneau suite à l'abattage d'un chêne. Les membres du Conseil communal seront invités.
- Remerciements au personnel communal pour la mise en place de la salle pour ce soir, le podium a été fait par une entreprise de charpente et la maison Müller a mis à disposition les chaises avec tablettes.

Nomination d'un nouveau membre à la commission des Finances

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau membre à la COFIN, suite au décès de M. Budry et demande s'il y a des propositions ?
- **M. Abel Demiéville** informe qu'il y a un nouveau Président à la COFIN, en la personne de M. Cédric Ottet.
- **M. Cédric Ottet** remercie ses collègues pour cette nomination et communique qu'il a arrêté sa fonction de chef de groupe. Il est remplacé par Messieurs Christophe Rebetez avec l'appui de Yoan Hunziker.
- **M. Christophe Rebetez** propose M. Vincent Sonnay qui est actuellement membre suppléant de la commission COFIN.
- **M. Vincent Sonnay** confirme qu'il accepte.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection se fait par acclamations.

Résultat : M. Vincent Sonnay est élu membre de la commission des Finances.

Nomination d'un nouveau membre à la commission de Gestion

- **Le Président du Conseil informe** qu'il faut nommer un nouveau membre à la COGEST, suite à l'élection à la Municipalité de M. Romain Richard et demande s'il y a des propositions ?
- **M. Pierre-Vincent Baechler** propose Mme Christine Bise Demay.

- **Mme Christine Bise Demay** confirme qu'elle accepte.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection se fait par acclamations.

Résultat : Mme Christine Bise Demay est élue membre de la commission de Gestion.

Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Etablissement scolaire

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau membre au Conseil d'Etablissement scolaire suite à la démission de Mme Hélène Richard.
- **M. Florian Meyer** propose Mme Patricia Grossglauser d'entente avec le PS.
- **Mme Patricia Grossglauser** confirme qu'elle accepte.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection se fait par acclamations.

Résultat : Mme Patricia Grossglauser est élue membre au Conseil d'Etablissement scolaire.

PREAVIS N° 01/2020 Postulat – Agenda 21
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Pierre-André Maillefer**, Président de la commission ad hoc donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pierre-Vincent Baechler**, donne lecture du texte suivant :

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le préavis n°1 2020 démontre par l'état des lieux des actions ponctuelles que la Municipalité n'est pas indifférente aux valeurs du développement durable et je l'en remercie pour le travail accompli jusqu'à aujourd'hui.

À mon sens, la valeur la plus intéressante de l'agenda 21 est la synergie que peut apporter à des actions ponctuelles menées par un dicastère d'une Municipalité pour les intégrer dans un plan collectif avec une vision à plus longs termes.

La réponse liste les actions entreprises jusqu'à aujourd'hui, je souhaiterais savoir si la Municipalité tient un agenda sur les futurs projets en lien avec le développement durable et si à l'image de la présentation du 09 décembre 2019, ces objets pouvaient nous être présentés ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique que la Municipalité n'est pas restée inactive dans le domaine de l'Agenda 21, elle a même créé un dicastère qui s'appelle « Développement durable », dans ce sens. De plus chaque nouvelle construction ou rénovation de bâtiments communaux est étudiée dans ce sens. Comme par exemple la centrale de bois pour le futur collège et la récupération des chambres froides.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud**, donne lecture du texte suivant :
Tout d'abord, merci à celui qui a lancé cette réflexion il y a 3 ans et merci à la Municipalité de s'être penché sur le sujet.

Pour ma part, la réponse de la Municipalité est un peu un inventaire à la Prévert, qui ma foi ne fait pas tellement avancer le « schmilblick » comme l'aurait dit bien mieux que moi Coluche :

- Une voie à mobilité douce et un PACom à visée qualitative,
- Un revêtement phono-absorbant et une revitalisation de la Biorde
- Une modernisation des chauffages et une valorisation des forêts sous forme de plaquettes.

Pour ma part, je trouve cela très bien, et en même temps l'interpellation de mon collègue de l'époque, maintenant passé à l'exécutif, demandait une réflexion, une mise en perspective de ce que peut être le développement durable dans une commune encore rurale comme ORON et non une mise en demeure de justifier des choix ou projets. C'est pour orienter le présent et le futur et non pour exposer ce qui a été fait.

En 2011, en SUISSE, 16 Cantons et 221 communes s'étaient engagées dans cette démarche, agenda 21...qu'en est-il bientôt 10 ans après !? C'est un peu ça la question et la demande implicite de ce postulat.

L'urgence climatique est là, le Canton de Vaud l'a déclaré, d'autres Cantons, des Communes et des villes également et nous qu'attendons-nous !?

Devons- nous attendre des températures caniculaires et potentiellement mortifères tous les étés, la montée des eaux, les sécheresses catastrophiques, l'effondrement des espèces et de l'écosystème pour agir, réfléchir et mettre nos efforts en commun !?

Je suis bien consciente que comme le dit la Municipalité : « la question du développement durable est étudiée à chaque opportunité », mais il faudrait plutôt que chaque opportunité nous fasse prendre conscience des risques et dangers si nous n'agissons pas suffisamment pour préserver nos forêts, nos cours d'eaux, nos sources, nos espaces verts.

PUIS potentialisons ce qui peut réduire les impacts négatifs sur notre cadre de vie. Bien sûr tout cela représente des forces, de l'énergie vitale et des arguments à étayer, ce qui, pour reprendre les mots de la Municipalité sera bien sûr contraignant et chronophage.

Je ne sais pas pour vous, mais pour moi c'est une évidence et une nécessité, alors NON, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ce préavis qui nous dit « TOUT VA BIEN », je le refuse et vous encourage à faire de même.

Merci pour votre écoute.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : l'inventaire à La Prévert, c'est un inventaire imaginé ! L'avenir, c'est tous les jours. Il faut favoriser le développement durable et estime que d'avoir un texte dans un Agenda 21 que nous ne pouvons pas suivre à la lettre ne sert à rien. Il faut faire les choses au cas par cas. A Ecoteaux, il y a un projet de centrale de chauffage à distance. Tout est dans la volonté, il faut avoir une vision sur l'avenir et se demande quelle commune peut suivre un Agenda 21, mot pour mot et page à page.
- **M. Cédric Ottet**, se dit surpris en bien par tout ce qui a été fait. Il regrette un manque de communication et demande si des communes similaires à notre taille ont un Agenda 21 et avec quel résultat ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique qu'il y des communes plus grandes que la nôtre qui ont un Agenda 21, comme Essertines-sur-Rolle, mais cette commune a aussi certainement plus de moyens financiers et nous devons faire avec ce que nous avons, notre administration communale travaille déjà énormément.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du texte suivant :

Mesdames, Messieurs

Tout d'abord je tiens à saluer l'effort consenti par la Municipalité, sous l'impulsion de ce postulat, de recenser les principales actions menées à ce jour dans chaque dicastère. Il en ressort une vision générale avec 2.5 pages de mesures. Notons néanmoins que parmi toutes ces bonnes mesures, certaines sont plus de la musique d'avenir et doivent encore faire leur preuve (not. celles liées à la révision du PDCom/PGA), et d'autres sont discutables (not. « préservation du patrimoine bâti », plantation d'espèces indigènes).

Je regrette sincèrement que, sans même argumenter les qualificatifs de « contraignant et chronophage » affublés à la notion d'Agenda 21, la Municipalité y renonce, prétextant que la question du développement durable est étudiée à chaque opportunité. Soit, et c'est très bien.

L'enjeu environnemental actuel, avec notamment le réchauffement climatique, est très important. Le Conseil fédéral s'est fixé en 2018 un objectif fort de réduction des émissions de gaz à effet de serre en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En 2019, le Grand conseil vaudois a déclaré l'urgence climatique, tout comme d'autres villes (citons Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Vevey tout récemment).

Selon moi, pour autant que la Municipalité partage ces préoccupations environnementales, cela aurait été un signal fort et intéressant qu'elle s'engage à prioriser tous les objets directement en lien avec la réduction des impacts liés aux changements climatiques et à choisir les alternatives préservant le climat pour tous les projets, achats ou dépenses. Il est tout à fait possible d'agir à l'échelle locale.

Il ne s'agissait pas de définir pour l'heure jusqu'au dernier boulon les mesures à entreprendre, ni le label climatique à choisir, mais il s'agissait, via ce postulat, de signer un engagement moral volontaire, sur l'honneur, sans que cela soit un cumul de contraintes. Cela n'a pas été fait, c'est dommage.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : il y a la création d'un dicastère au sein de notre commune.
- **M. Florian Meyer** : pourquoi il n'y a pas mention de ce dicastère dans le préavis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond qu'il s'agit d'une décision prise en Municipalité et que la création de ce dicastère est indiquée dans le rapport de gestion.
- **Mme Christine Bise Demay** demande s'il y aura la notion de démarches participatives.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : toute demande de la part de la population est bienvenue. Mais cela doit venir de la société civile.
- **M. Jérôme Vinay** demande si ce dicastère a un carnet de route.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** mentionne que ce dicastère a été créé pour les problèmes de développement durable, avec des buts logiques, il n'y a pas besoin de tout mettre sur papier.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** revient sur le PGA/PDCom. Il n'était pas prévu de faire un plan directeur communal mais imposé par le canton. La vision est à long terme est la Municipalité préfère investir certains montants directement sur le terrain.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique que chaque semaine il a des demandes de Start Up ou de bureaux d'ingénieurs. La préservation du patrimoine, comme par exemple à Ecoteaux est un bel exemple. Il faut empiler des briques petit à petit. Comme des Lego.
- **M. Florian Meyer** se réjouit du PGA/PDCom, et espère qu'il sera plus qualitatif que quantitatif et que le projet PDCom sera établi avec la population.
- **M. Cédric Ottet** revient sur le Tour de Romandie en indiquant qu'il y aura une récolte de déchets et l'utilisation de gobelets lavables, pas de plastique, la réflexion a été faite en collaboration avec la Commune.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique que les gobelets en plastique auraient dû arriver le 27 avril dernier. Suite à une erreur d'impression, ils seront livrés cette semaine. Il n'y aura plus de gobelets jetables dans notre commune.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud**, trouve ce postulat intéressant et remercie l'initiateur. Elle trouve très important la création de ce dicastère et remercie la Municipalité pour les gobelets recyclables.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** demande le vote à bulletin secret.
- **Le Président** demande s'il y a l'appui de 5 personnes, ce qui est largement le cas. Le vote a lieu à bulletin secret.
- **M. Philippe Demierre** demande au Président de rappeler le vote.
-

- **Le Président** informe que si les membres du Conseil votent Oui c'est qu'ils acceptent de renoncer au Postulat – Agenda 21.

Résultat : le Préavis 01/2020 est accepté par 30 Oui – 18 Non et 5 nuls

- **Le Président** informe qu'il faut voter Oui/Non ne pas noter autre chose sur le bulletin, autrement le bulletin n'est pas valable et peut avoir une incidence sur le résultat.

**PREAVIS N° 04/2020
Comptes 2019**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Yoan Hunziker** : à la position 40, Impôts il demande pourquoi nous avons enregistré une augmentation des impôts ? Chapitre « Ordures ménagères », pourquoi avoir fait cet amortissement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'il y a eu une augmentation du revenu des impôts, par des donations, successions et transactions immobilières. Les rentrées des impôts des personnes morales ont bien diminué, comme nous pouvions nous y attendre avec la RIE3. Elles ont été compensées par d'autres impôts. L'amortissement concerne les moloks, qui sont du matériel délicat est informatisé. L'opportunité de faire cet amortissement était bienvenue. En principe les comptes doivent être équilibrés mais le poste ordures ménagères, est toujours dans le rouge.
- **M. Christian Bays, Municipal** constate que la gestion des déchets est un sujet sensible. Actuellement, la taxe au poids de CHF 0.50/par kg et ne couvre pas les frais de base, pour les couvrir elle devrait être à CHF 0.70/par kg. Mais la Municipalité ne veut pas augmenter ce prix. La gestion des déchets a beaucoup changé, comme maintenant la commune doit payer pour évacuer le carton, alors qu'avant elle recevait de l'argent pour l'évacuation de ce dernier.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 04/2020 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS N° 05/2020
Rapport de gestion 2020**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission de gestion.
- **M. David Platel**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 1 « Vacances des Municipaux » du rapport de gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe qu'il y aura un taux fixe et un forfait. Ce sera présenté au Conseil communal du mois de décembre 2020.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée
La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Vacances des Municipaux » est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 2 « Préavis 14/2017 :Crédit d'investissement de CHF 675'000.- pour la protection des crues du Grenet à Châtillens » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Préavis 14/2017 : Crédit d'investissement de CHF 675'000.- pour la protection des crues du Grenet à Châtillens» est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 3 « Personnel communal et auxiliaires » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise qu'il y a un changement entre le personnel au 31 décembre et 1^{er} janvier.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée
La discussion n'étant pas ouvert, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « Personnel communal et auxiliaires » est validée
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 4 « Préavis 05/2019 : Crédit d'investissement de CHF 3'870'000.-, pour la réfection de la Route de Lausanne et la Route de Moudon à Oron-la-Ville » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée
La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Préavis 05/2019 : Crédit d'investissement de CHF 3'870'000.-, pour la réfection de la Route de Lausanne et la Route de Moudon à Oron-la-Ville est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 5 « Apprentissage » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que la Municipalité étudie la possibilité de divers apprentissages.
- **M. Philippe Taillens** : comme il y a beaucoup d'inquiétude sur le marché de l'apprentissage et comme le canton soutient financièrement les employeurs, il trouve que la Commune devrait essayer de trouver un apprenti pour la rentrée d'août.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il ne va pas refuser de candidats, mais il faut que la structure soit en place. La Commune a déjà commencé à former des apprentis employés de commerce. La Commune a aussi des critères d'embauche.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.
La réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Apprentissage », est acceptée avec une abstention.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 6 « Règlement pour l'octroi d'une concession de gaz » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe qu'il faut une concession pour faire intervenir une entreprise
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée.
La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 6 « Situation des règlements communaux » est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 7 « Immeubles et appartements loués » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « Immeubles et appartements loués » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 8 « Streetbox » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Frédéric Chenevard** demande qui s'est rendu compte de ce problème, quel risque pour la Commune.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond qu'il s'agit en fait d'une opportunité pour la commune. La mise à l'enquête de base est rapide comme il s'agit d'un grand bâtiment. Mais ensuite il faut faire une distinction pour chaque box, selon l'utilisation. En collaboration avec la Direction générale de l'environnement et des autres communes concernées, un groupe de travail a été créé, des questionnaires types ont été établis afin de simplifier les autorisations. L'UCV va mettre sur son site internet les formulaires types à disposition des autres communes.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

La réponse de la Municipalité à l'observation 8 « Streetbox » est validée.

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les observations du rapport de gestion et ouvre la discussion sur le préavis.
- **M. Jean-Daniel Dind** : p. 60, point 4.1.4.9 « Oron-le-Châtel – Réservoir des Clos ». Il demande pourquoi le réservoir sera totalement enterré.
- **M. Christian Bays, Municipal** : c'est un avantage pour la parcelle, et pour celui qui l'exploite, l'impact est minime.
- **M. Vincent Sonnay** demande où en est le projet de gare routière à Oron-la-Ville.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le projet a été soumis à la DGMR et le dossier est parti pour la mise à l'enquête.
- **M. Jérôme Vinay**, : p.91, point 6.4.2 « Eclairage public » . Pourquoi le rapport de gestion ne mentionne-t-il pas l'objectif sanitaire de l'extinction des feux
- **M. Christian Bays, Municipal** répond qu'il s'agit d'un test sur 4 lampadaires, le but n'est pas l'économie d'énergie mais la pollution lumineuse. Le test va durer sur une année et le quartier choisi a une grande diversification d'habitation.
- **M. Jérôme Vinay** constate qu'il faut préserver le noir dans la nuit. Des études le démontrent.
- **Mme Christine Bise Demay** constate qu'un achat de 2 radars pédagogiques est prévu, elle demande si cet achat fera l'objet d'un préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'il va redemander des offres auprès des fournisseurs. En fonction du montant, la Municipalité devra établir un préavis ou pas.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 05/2020 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 07/2020

Crédit d'investissement de CHF 810'000.- pour le détournement de collecteurs EC/EU, le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement de mâts d'éclairage public dans le secteur « A la Condémine – A la Croix – Les Bures » à Oron-la-Ville.

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Yoan Hunziker**, Président de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** revient sur l'investissement de base de CHF 810'000.-, il constate que les frais de génie civil se montent à CHF 600'000.-. Il aimerait connaître la limite de la procédure d'appel d'offre sur invitation et il demande si d'autres travaux de génie civil sont à prévoir sur le Ch. des Ecoliers.
- **M. Christian Bays, Municipal** indique que la partie génie civil se monte à CHF 532'000.-, la limite est de CHF 500'000.-, avec une marge de 20%. Les divers et imprévus se montent à CHF 53'000.-, mais ce poste ne sera pas utilisé. L'offre a été calculée avec une grande marge. Il indique également que chaque année, il est possible de greffer des travaux d'électricité ou de téléseuil.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique également que la fouille était dans le budget du collège et la mise en place d'arbres. De plus il faudra refaire les clôtures le long des habitations et du chemin des écoliers.
- **M. Steve Mercanton** demande pourquoi le préavis a été séparé du collège.
- **M. Christian Bays, Municipal** répond qu'il s'agit d'une demande du Conseil communal. Il fallait séparer le collège des objets collatéraux. La Rte de Lausanne fait partie des projets collatéraux.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 07/20 est accepté à l'unanimité.

Eau potable et bilan du PDDE Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Meyer Florian

- **Le Président du Conseil** indique qu'il n'y a pas de rapport comme il s'agit d'une réponse de la Municipalité, et passe la parole à M. Meyer Florian
- **M. Florian Meyer** donne lecture du texte suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite remercier la Municipalité pour le travail accompli suite au dépôt de cette interpellation, il y a tout juste une année. Si cela a pris du temps, j'imagine que la démission du Municipal en charge de ce dicastère et sa reprise au pied levé par M. Bays en est une raison. Le sujet est de surcroît complexe et les enjeux sont primordiaux.

La réponse de la Municipalité est étoffée et argumentée. Dans la continuité de l'interpellation, et sans m'attarder sur l'aspect opérationnel des choses, je note les points suivants :

- La consommation d'eau sur notre commune est en constante augmentation en valeur absolue, mais proportionnelle à l'évolution de la population (env. 65-70 m3/hab/an).
- La production d'eau communale est en forte progression, malgré l'évolution de la population : de 37% en 2012 à 60% en 2019. L'objectif affiché d'augmenter fortement notre production d'eau communale reste en vigueur. Nous sommes sur la bonne voie. Même si certaines sources ne donnent pas entière satisfaction, il y a encore d'autres ressources en eau à explorer sur la commune.
- Les pertes en eau sont en diminution (35% d'eau non facturée en 2012 et 20-30 fuites, contre 20% en 2018 et 14 fuites en 2019) et cela pourra continuer une fois la problématique des chantiers rectifiée.
- Le PDDE est un instrument de planification évolutif, qui varie notamment en fonction des surprises que nous offre la géologie.

- A ce titre, les dépenses liées à la phase 1 de la mise en œuvre de ce PDDE sont pour l'instant relativement respectées, sachant que certaines mesures ont été anticipées de la phase 2, et déductions faites des investissements liés aux opportunités ou nécessités.

En conclusion, vous nous rassurez sur le fait que le PDDE (plan directeur de distribution des eaux) reste valable, qu'il n'est pas remis en question, qu'il nous sert d'horizon et que son suivi, notamment financier, semble bien maîtrisé par la Municipalité.
Je vous en remercie.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Cédric Ottet**, salue le travail de la Municipalité et souhaite juste que les coûts soient intégrés dans le PDDE.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.

ELECTIONS 2020-2021 Président, Vices-Présidents, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **Le Président du Conseil** informe qu'il doit se retirer du bureau, comme il a des nouvelles fonctions à l'Etat de Vaud et annonce en premier lieu qu'il s'agit de nommer un nouveau Président(e) du Conseil. Pour rappel le vote doit s'effectuer à bulletin secret. Néanmoins s'il y a qu'un seul candidat l'élection est tacite. Le Président attend des propositions.
- **M. Christophe Rebetez** propose M. Fabrice Chollet, qui a déjà œuvré dans cette tâche précédemment.
- **M. Fabrice Chollet** confirme qu'il accepte.

Le Président du Conseil : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection est donc tacite.

Résultat : M. Fabrice Chollet est élu Président du Conseil

- **Le Président** indique qu'il faut nommer deux nouveaux Vice-Président(e)s.
- **M. Florian Meyer** remercie vivement M. Jean-Luc Schwaar pour sa participation au bureau du Conseil et propose M. André Locher
- **M. André Locher** indique qu'il accepte
- **M. Pierre-Vincent Baechler** propose M. Jérôme Vinay
- **M. Jérôme Vinay** indique qu'il accepte.

Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement.

Nouveaux Vice-Président : M. André Locher et M. Jérôme Vinay

- **Le Président du Conseil** passe à la nomination de 2 scrutateurs.
- **M. Christophe Rebetez** propose Mme Rosemarie Moullet et Mme Maude Chollet. Ses dernières acceptent.
- **Le Président du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, elles sont élues tacitement.

Nouvelles scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet et Mme Maude Chollet

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il faut nommer encore 2 scrutateurs-suppléants.
- **M. Christophe Rebetez** propose M. Olivier Besnier, qui accepte.

- **M. Florian Meyer** propose Mme Laurence Bellon, qui accepte.
- **Le Président du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement.

Nouveaux scrutateurs-suppléants Mme Laurence Bellon et M. Olivier Besnier

Divers et propositions individuelles

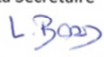
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Jean Mancini** demande ou en est la mise à l'enquête des antennes 5G.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** informe qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution. Il y a eu 350 opposants à la première demande. Ce dossier a été transmis au canton, qui attend la position de la Confédération. Il rappelle que la Municipalité est liée par le droit fédéral et ne dispose que d'une marge de main d'œuvre pour l'emplacement des antennes. 5 nouvelles antennes vont suivre.
- **M. Pierre-Vincent Baecher** demande si l'analyse de chlorothalonil est effectuée sur l'eau de la commune.
- **M. Christian Bays, Municipal** précise que c'est une obligation légale en plus d'autres analyses.
- **M. Jérôme Vinay**, revient sur le rapport de gestion, p. 115, « 7.2.5, Actes de vandalisme, vols et autres » : donne lecture de la phase suivante « il a été constaté que plusieurs bâtiments, non munis de vidéosurveillance, ont été tagués » est-il prévu d'installer d'autres caméras de vidéosurveillance ?
- **Mme Danielle Richard, Municipale** répond que les caméras sont en fonction depuis le mois de novembre 2019. Sur les bâtiments munis de vidéo, il y a moins de tague, c'est très efficace, mais il n'est pas possible de mettre des caméras sur l'entier des bâtiments de la commune.
- **M. Florian Meyer** revient sur l'ordre du jour du Conseil communal, du 30 mars dernier qui avait été annulé et demande pourquoi le préavis 03/2020, n'a pas été mis à l'ordre du jour de ce soir. Il avait compris que ce préavis était urgent, comme la commission ad hoc avait pu siéger et faire son rapport.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que l'ordre du jour de ce soir était déjà bien chargé et qu'il a fallu faire des choix.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** demande si les débits et contrôles des cours d'eau de notre commune sont prévus dans le dicastère « Développement durable »
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** répond que la commune est obligée de faire des bacs de rétention d'eau pour éviter les crues, et faire attention aux surfaces imperméables.
- **M. Christian Bays, Municipal** précise que le plan général d'évacuation des eaux propose un certain nombre de mesures.
- **M. Philippe Demierre** constate que certaines communes font des pistes cyclables et rien ne se fait sur notre commune.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que la Municipalité va mandater un bureau d'ingénieurs pour la réalisation de pistes cyclables.
- **M. Jean Mancini**, revient sur le décès d'un ouvrier sur le chantier du collège à Oron-la-Ville. Il demande si c'est possible d'en savoir plus.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique qu'une enquête est en cours et que l'ouvrier a pris une pièce sur la tête. La commune n'a aucune responsabilité dans cet accident, même s'il a été difficile à vivre.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** demande si les employés communaux qui ont travaillé durant le COVID-19, notamment à la déchetterie auront un dédommagement financier.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'il n'y a rien de prévu et que la commune a tout mis en œuvre afin de protéger ces collaborateurs du virus.

- **M. Fabrice Chollet** félicite les nouveaux membres du conseil ainsi que ceux qui ont des nouvelles fonctions attribuées ce soir. Il remercie chaleureusement Jean-Luc Schwaar pour son excellent travail.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir, et souhaite une bonne rentrée et à toutes et tous un bel été.

La séance est levée à 22h20.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 30 juin 2020

Au nom du Conseil Communal

Le Président		La Secrétaire
 Jean-Luc Schwaar		 Lorraine Bard